



## Dossier d'information ZAEnR Sommaire

- Délibération du conseil municipal n° 2023CM67 en date du 29 novembre 2023 avec en annexe la carte Solaire sur toiture, la carte Bois-Biomasse et la carte Biogaz – Biométhane
- Registre de contributions (nota : celles-ci devront être accompagnées des coordonnées du contributeur pour être retenu)
- ATLAS sur les énergies renouvelables de la commune réalisé à partir des données issues du portail cartographique EnR.
- Diaporama loi APER et zones d'accélération des énergies renouvelables de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys, Romane